

Carta del Embajador de España en Francia. España – C.E.E. (9 abril 1979)

Leyenda: Carta del 9 de abril de 1979 de Miguel Solano, Embajador de España en Francia, al Ministro de Asuntos Exteriores de España, a la que adjunta parte de un documento del sindicato francés CGT (Confederación General del Trabajo), de orientación comunista, con sus posiciones acerca de la ampliación de la Comunidad Económica Europea (CEE).

La CGT considera que la adhesión de Grecia, España y Portugal a la CEE aumentará los desequilibrios económicos, sociales y regionales y agravará las dificultades sociales y humanas en sectores vulnerables como la agricultura y la industria. Además, aboga por que la extensión del mercado común “debería estar dominado por la colectividad nacional en interés de los trabajadores”, y los intereses de éstos están representados, según la CGT, en la construcción de un nuevo orden económico internacional.

Fuente: Carta del Embajador de España en Francia. España – C.E.E., OFME-77 24/01/1979 - 28/09/1985, 09.04.1979, Archivo Histórico de la Unión Europea, Instituto Universitario Europeo. Florencia.

Copyright: Historical Archives of the European Union

URL: http://www.cvce.eu/obj/carta_del_embajador_de_espana_en_francia_espana_c_e_e_9_abril_1979-es-1d82263f-ec71-4180-8a71-7b182e0224f2.html

Publication date: 06/02/2014

FCD/mt



Embajada de España

R.E.I.

EUROPA: Europa Occidental

Paris, 9 de abril de 1.979

Num. 736

ASUNTO: España - C.E.E.

Excmo. Señor:

Tengo la honra de remitir a V.E. texto de la declaración aprobada el día 5 de los corrientes por la central comunista C.G.T. sobre Europa.

Señalo especialmente a la atención de ese Departamento las páginas 9 a 12 de dicho documento, relativas a la ampliación de la C.E.E., en que se reiteran las posiciones del Partido Comunista Francés sobre esta cuestión.

Dios guarde a V.E. muchos años

EL EMBAJADOR DE ESPAÑA

Miguel Solano

SR. MINISTRO DE ASUNTOS EXTERIORES.- MADRID

- 8 -

gressivement. Il comporte notamment une imbrication des politiques des différents Etats nationaux allant même jusqu'à l'abandon de leur capacité de décision autonome.

Cette intégration prend corps dans un nombre grandissant de domaines : agricole ; économique et monétaire ; social ; commercial ; de défense, de fabrication d'armement et de politique étrangère, impliquant des procédures de décisions de plus en plus centralisées.

La réalité de ce processus d'intégration, c'est son adaptation aux intérêts et aux objectifs des monopoles transnationaux auxquels les gouvernements, et notamment le gouvernement français, cherchent à donner une latitude accrue.

Ainsi, l'intégration ne peut pas résoudre les problèmes économiques et sociaux liés à l'approfondissement de la crise. Elle tend par contre à exacerber les contradictions, à aggraver les effets de la concurrence capitaliste et à encourager la domination d'un Etat ou d'un groupe d'Etats sur l'Europe.

Par ailleurs, elle développe un processus d'hypercentralisation et d'autoritarisme accru en éloignant encore plus les travailleurs des centres de décisions alors que le vaste développement de la démocratie à tous les niveaux est une nécessité de plus en plus impérieuse.

L'élection du parlement européen au suffrage universel résulte du Traité de Rome.

.../...

Pour la CGT, ce qui est en question ce sont toutes les tentatives, d'où qu'elles viennent, de donner au Parlement Européen un pouvoir de décision supranational, mettant en cause la capacité de décisions indépendantes de notre pays, risquant de lui imposer des orientations dont il ne voudrait pas, d'aggraver le caractère anti-social et anti-démocratique de la politique que devraient subir les travailleurs, d'entraver la possibilité de changement démocratique.

A ce propos, la CGT renouvelle son attachement permanent à l'indépendance nationale par et dans le respect des pouvoirs des institutions de chaque pays servant de base à une juste et vaste coopération. Elle réaffirme sa conviction qu'une Europe des travailleurs ne peut se construire sans le développement des luttes ouvrières engagées dans chaque pays sur des objectifs revendicatifs communs ou convergents.

. ELARGISSEMENT ET COOPERATION

L'élargissement de la CEE recherché aujourd'hui en direction de trois autres pays : Espagne, Grèce, Portugal, ne peut aucunement contribuer à changer la nature profonde du processus d'intégration économique dominé par les monopoles et impulsé par la volonté des gouvernements.

Le passage de "l'Europe des 6" à "l'Europe des 9" en a témoigné et il n'y a aucune raison sérieuse pour qu'une "Europe des 12" puisse obtenir des résultats différents.

C'est d'autant plus vrai que ces projets d'élargissements

.../...

- 10 -

interviennent dans le cadre de la crise structurelle du capitalisme. La crise a pour conséquence de fragiliser l'appareil productif et l'ensemble de l'économie. Elle rend extrêmement précaire la situation de certains secteurs.

L'ouverture aux trois pays en question accentuera les déséquilibres économiques, sociaux et régionaux du fait des écarts de développement existant dans l'ensemble de cette CEE élargie. Elle contribuera à accélérer les restructurations dans le sens des intérêts monopolistes, et aggravera leurs conséquences et les difficultés sociales et humaines notamment dans les secteurs les plus vulnérables de notre agriculture et de notre industrie et dans les régions les plus touchées par la crise.

La CGT ne prône nullement l'autarcie pour résoudre ces problèmes. Mais elle considère que l'extension du Marché commercial européen, les restructurations ou les modernisations des secteurs économiques devraient être maîtrisés consciemment par la collectivité nationale dans l'intérêt des travailleurs concernés et de la population, et non soumis à la loi aveugle d'une concurrence monopoliste génératrice de désastres sur le plan économique et de drames sur le plan humain.

Elle revendique, dès aujourd'hui, dans cet esprit, la négociation des solutions économiques, industrielles et sociales avec les organisations syndicales.

Notre pays a besoin d'une véritable politique de coopération.

.../...

- 11 -

Son intérêt, celui des travailleurs, passe par la construction d'un nouvel ordre économique international fondé sur des échanges mutuellement avantageux. Face aux rapports de force capitalistes, les accords économiques internationaux doivent tendre à garantir les besoins nationaux. C'est pour la C.G.T. un objectif de lutttes.

La coopération, pour être réellement fructueuse, doit s'appuyer sur le développement d'une économie dans laquelle tous les atouts de notre pays, toutes ses richesses, seraient mis en valeur. Elle doit être ouverte sur l'ensemble des pays du monde.

Cette perspective nécessite de tout mettre en oeuvre pour créer les conditions d'une lutte unie des travailleurs d'Europe. A cet effet, la CGT entend travailler avec toutes les organisations syndicales des pays concernés, afin d'examiner les convergences unitaires qui correspondent aux revendications et aux intérêts communs des travailleurs. Dans cet ensemble, elle accorde le plus grand intérêt au développement de ses relations et de la solidarité avec les organisations syndicales de classe de ces pays.

Même si il ne nous agrée pas, le Marché Commun actuel est une réalité que nous prenons en compte dans notre action ; il a des répercussions concrètes sur la vie dessalariés de notre pays.

C'est pourquoi la CGT s'est dotée et se dote d'un programme de propositions et de revendications concernant la CEE dans son cadre actuel.

.../...